



Perte de contrat que deviennent les salariés

Par **amanda010**, le **02/07/2012** à **17:09**

Bonjour,

Je travaille actuellement pour une entreprise de nettoyage dans une piscine municipale qui sous traite l'entretien de ses locaux.

Je viens d'apprendre que le contrat de mon entreprise de nettoyage n'a pas été renouvelé.

Le contrat de mon entreprise de nettoyage et de la piscine municipale prendra fin le 6/07/2012.

La piscine souhaite mettre fin à la sous traitance et des agents municipaux s'occuperont désormais de l'entretien des locaux de la piscine.

Je souhaiterai savoir quelles sont les obligations de mon employeur à mon égard ???
Que va t-il se passer pour moi ???

Par **pat76**, le **03/07/2012** à **18:27**

Bonjour

L'entreprise de nettoyage, votre employeur devra vous affecter sur un autre site.

Ce dernier est dans l'obligation de vous fournir du travail.

Si il devait vous licencier, cela ne pourrait être qu'un licenciement économique mais il devra justifier qu'il a cherché à vous reclasser en vous faisant des propositions écrites.